

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 24 mars 2010

Objet : Durée d'amortissement de l'aide à l'installation et de la subvention d'équipement

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL Réalisation, dûment convoqué le neuf mars, s'est réuni en session ordinaire, salle « Lac de Vassivière » à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président. Ce comité syndical devait se tenir le 4 mars, à défaut de quorum elle a été reportée au 24 mars (voir délibération N° 197).

En exercice : 15

Présents : 4

Votants : 4 Pour

Étaient présents :

Mr Alain LAGARDE
Mr Jean-Bernard DAMIENS
Mr Bernard BROUILLE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE

Vice Président Communauté de communes Pays de Tulle
Vice Président du Conseil Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

Étaient excusés :

Mr Jean-Paul DENANOT (et son suppléant)
Mr Christian AUDOUIN (et son suppléant)
Mme Monique BOULESTIN (et son suppléant)
Mr Arnaud BOULESTEIX (et son suppléant)
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)
Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)

Président du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Conseil Régional du Limousin
Maire-Adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Pour rappel, les délibérations n°97 du 11 décembre 2006 et N°145 du 3 juillet 2008, prévoient la durée d'amortissement pour les investissements suivants :

- subvention d'équipement (2 ans)
- matériel informatique (3 ans)
- logiciels (2 ans)
- installations et aménagements de réseaux (20 ans)
- subventions travaux transférables (20 ans)

D'une part, il convient de compléter ces délibérations pour définir la durée d'amortissement de la compensation attribuée à Axione Limousin pour l'aide à l'installation des équipements Wimax, satellite et Wifi, en référence à l'avenant N°10 du contrat de concession signé en 2009.

Il est proposé un amortissement linéaire sur une durée de cinq ans eu égard à l'amortissement applicable aux subventions d'équipement versées à un bénéficiaire de droit privé dont la durée maximale est fixée à cinq ans.

Par ailleurs, la subvention d'équipement versée par DORSAL à Axione Limousin est encore lourde à supporter. Pour rappel, elle a d'abord été inscrite en section de fonctionnement, pour un montant de 12 525 755.62 €, avant la réforme comptable de 2006 puis en section d'investissement, pour un montant de 25 874 244.38 € après la réforme comptable.

Au 31 décembre 2009, DORSAL a procédé à l'amortissement de la deuxième fraction de la subvention versée en section d'investissement à hauteur de 24 116 832.67 €.

Il reste donc à amortir 1 757 411.71 €

Compte tenu de la structure financière particulière de DORSAL et considérant les spécificités importantes de cette subvention d'équipement de par sa nature, il est proposé d'amortir cette dernière tranche sur une durée de quinze ans, ce qui entraîne une dotation annuelle aux amortissements d'un montant de 117 160.78 €.

De la même façon, il est proposé que toute nouvelle subvention d'équipement versée à Axione Limousin s'amortira sur 15 ans

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- *de fixer la durée d'amortissement de la compensation versée à Axione Limousin dans le cadre de l'aide à l'installation des équipement Wimax, satellite et Wifi à cinq ans*
- *de fixer la durée d'amortissement de la dernière tranche de la subvention d'équipement versée à Axione Limousin dans le cadre des travaux de premier établissement à quinze ans. Toute nouvelle subvention d'équipement sera également amortie sur quinze ans.*



Fait à Limoges, le 24 mars 2010
Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

